



## Ville de Guérande

*Le Maire,  
Conseiller Général*

Monsieur Henri de LEPINAY  
La Cour de Kerbernard

44410 ASSERAC

Guérande, le 19 janvier 2005

Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre récente correspondance par laquelle vous appelez mon attention sur un projet d'installation de quatre éoliennes sur le territoire de la commune d'Assérac.

J'ai pris note de vos observations et de vos interrogations sur la nature exacte de ce projet, et je ne peux que vous inviter à prendre l'attache de mon collègue Maire d'Assérac afin de lui exposer vos craintes quant aux conséquences de sa réalisation.

En revanche, il m'apparaît effectivement que ce type d'implantation, comme le développement économique de notre territoire, doit s'inscrire pleinement dans la logique du développement durable, qui suppose notamment l'implication et la concertation entre les différents acteurs du territoire ( développeurs économiques, spécialistes en aménagement du territoire et en environnement, ..., mais aussi les habitants des territoires concernés ).

Sensible à votre démarche, je me permettrai d'évoquer prochainement avec mon collègue vos interrogations quant à ce projet.

Vous assurant de mon entier dévouement,

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération la meilleure.



*J. P. Dhonneur*

Jean-Pierre DHONNEUR